



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**REGLEMENT NO. 293-3 :
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES ELUS MUNICIPAUX**

est par les présentes donné,
QUE lors de la session ordinaire du conseil tenue le 8 janvier 2018, le conseil a adopté :

**LE REGLEMENT NO. 293-3 intitulé :
« RÈGLEMENT sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »**

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

Le règlement contient notamment les mentions suivantes :

- Le code précise les principales valeurs qui guideront le conseil en matière d'éthique et de déontologie, incluant l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité dans la prise de décisions.
- Le code prévoit les règles applicables en matière de conflit d'intérêts, notamment en interdisant à un élu d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne. Il énonce aussi des règles concernant les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat.
- Le code prévoit des sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ces règles.

Copie du règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Hemmingford ce 9^{ième} jour de janvier 2018.

**PUBLIC NOTICE
of publication**

is hereby given,
THAT at the January 8, 2018 regular sitting of the council, the council adopted:

'CODE OF ETHICS AND GOOD CONDUCT APPLICABLE TO ELECTED OFFICIALS'
BY-LAW NO. 293-3 entitled:

SUMMARY OF BY-LAW

The by-law contains, among other mentions, the following:

- The code sets out the main ethical values and the rules of conduct that will guide councillors in the decision-making process, including integrity, caution, respect, loyalty and fairness.
- The code sets out rules to be applied in matters of conflict of interest, including by forbidding elected officials to favour, while carrying out their responsibilities, their own private interests or the private interests of any other person. It also addresses such issues as gifts and other benefits, the use of municipal resources as well as post-term issues.
- The code provides for sanctions that a violation of any of its rules may entail.

This by-law can be consulted at the municipal office during regular office hours.

GIVEN in Hemmingford on January 9, 2018.

Sara Czyżewski
Directrice générale et secrétaire-trésorière